

Genève, le 18 juin 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Multinationales favorables à une hausse d'impôt et à une meilleure sécurité juridique

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) salue l'acceptation en votation fédérale du projet d'imposition minimale des grands groupes d'entreprise. Ce résultat permet à la Suisse, et non à des pays tiers, de prélever et mettre à profit elle-même le différentiel d'impôt qui en résulte. Il s'inscrit dans un contexte international qui garantit aux entreprises concernées la sécurité juridique nécessaire à leur bon fonctionnement.

Le projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'appuie sur un accord large entre 140 pays. Il implique de fait que les entreprises concernées doivent inévitablement s'acquitter de l'impôt différentiel qui en découle, que cela soit en Suisse ou à l'étranger. La Suisse a fait le choix de le prélever elle-même. Elle s'assure ainsi d'en bénéficier au profit des finances publiques et de l'attractivité du pays. Elle garantit aussi aux entreprises multinationales une nécessaire sécurité juridique. « Avec un taux d'imposition minimum global, la fiscalité des entreprises demeure importante mais sera un facteur moins déterminant dans le soutien à notre compétitivité internationale. La Suisse comme les cantons doivent à l'avenir être particulièrement attentifs à l'ensemble des conditions cadre pour maintenir leur attractivité et leur compétitivité. » déclare François Rohrbach, président du GEM.

Une procédure encourageante

La majorité des mesures comprises dans le projet ont une mise en œuvre prévue en 2024. La Suisse doit être prête à temps. Pour Pierre de Pena, vice-président du GEM, « La méthode choisie par le Conseil fédéral permet de respecter les délais et offre de la flexibilité dans la mise en œuvre de la réforme. Les règles modèles de l'OCDE sont complexes et vont continuer à évoluer. Il est indispensable que la législation suisse puisse s'y adapter de manière fine. »

Réformes successives

Le projet d'imposition minimale repose sur un modèle de règles destiné à permettre aux pouvoirs publics de relever les défis fiscaux soulevés notamment par la numérisation et la mondialisation de l'économie. Il constitue le deuxième pilier du programme de l'OCDE consacré à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices (BEPS). Il s'inscrit dans une succession de réformes destinées à permettre une meilleure coordination de la fiscalité à l'échelle internationale. C'est notamment dans ce contexte que les statuts fiscaux ont été remis en cause et que la Suisse a adapté sa législation avec la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA).

A propos du GEM

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) compte plus de 100 sociétés membres, multinationales suisses et étrangères de toutes tailles, implantées dans la région lémanique et représentant plus de 40'000 emplois. Il vise à promouvoir et à défendre les intérêts communs de ses membres auprès des autorités et du public et s'engage pour des conditions cadre compétitives, stables et favorables au développement des entreprises multinationales suisses et étrangères établies dans la région. Plus d'information sur www.gemonline.ch.

Contact :

Larissa Robinson, secrétaire générale - 058 715 32 99 - 079 960 16 26 - presse@gemonline.ch